

Pour diffusion immédiate

Communiqué concernant la réintroduction du PEQ

12 mai 2026 – L'ACCPI se réjouit de la confirmation par le nouveau Ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec, M. François Bonnardel, de la réintroduction du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) pour une période de deux ans.

En commission parlementaire l'automne dernier, nous avons réclamé le maintien du PEQ. Nous sommes heureux que nos pressions jointes à celles de toutes les parties prenantes du secteur de l'immigration ont porté fruit.

Cependant la première ministre a annoncé le retour du PEQ pour deux ans seulement, alors que nous avons demandé son retour définitif en raison de sa simplicité et de sa prévisibilité pour notre clientèle.

Par ailleurs, la mise en œuvre du PSTQ, qui devait rendre le PEQ inutile, ne semble pas tenir ses promesses en matière d'efficacité et de célérité.

Comme d'habitude en matière d'immigration, le diable est toujours dans les détails. Quelles seront les modalités exactes de ce retour?

Nous allons surveiller attentivement comment le MIFI va concrétiser la décision de Madame Fréchette.

À propos de l'ACCPI

L'Association canadienne des consultants professionnels en immigration (ACCPI) est une organisation professionnelle qui défend les intérêts des conseillers canadiens en immigration. Elle plaide pour la compétence, l'éthique et la protection des consommateurs en matière de conseil en immigration.

L'ACCPI dirige, protège et développe la profession de conseiller en immigration, servant les intérêts de ses membres. Elle est reconnue par le Gouvernement du



Canada comme le porte-parole des conseillers en immigration et en citoyenneté au Canada.

Pour plus d'information sur l'ACCPI et ses services, veuillez visiter le www.capic.ca ou adressez-vous à Florence Bastien à communications@capic.ca.